



Section CGT DIRCOFI IDF  
274 AVENUE DU PRESIDENT WILSON  
93211 SAINT-DENIS LA PLAINE CEDEX

**Lettre à Monsieur Thomas CAZENAVE,  
Ministre délégué chargé des Comptes publics**

**Objet : Votre visite à la DIRCOFI IDF( Direction du contrôle fiscal Ile-de-France) le 1<sup>er</sup> septembre**

Monsieur le Ministre,

Le 1<sup>er</sup> septembre dernier, vous avez effectué une visite dans les locaux de la DIRCOFI IDF.

Vous auriez pu faire le choix de rencontrer les représentants élus du personnel. Pour les 700 agents de la direction, cela aurait été une marque de considération et l'occasion d'un échange sincère sur les problématiques du contrôle fiscal dans notre direction.

Vous n'avez pas fait ce choix et c'est votre conseiller fiscal que vous avez chargé de rencontrer les représentants du personnel. Puisqu'il n'était pas missionné pour répondre à nos interpellations et qu'il est des points sur lesquels les agents ne sauraient attendre, il nous paraît utile de vous faire part, nous-même, des éléments de discussion en espérant recevoir votre réponse.

Nous laisserons de côté les sujets polémiques. Vous et nous, savons que nos points d'accord sont rares. Il n'est pas dans l'objet de cette lettre de nous offusquer de telle ou telle mesure gouvernementale en cette rentrée, bien que les motifs d'indignation ne manquent pas. Nous vous rappelons quand même que la réforme des retraites adoptée au forceps rencontre l'opposition de beaucoup de collègues et que la CGT n'abandonnera jamais sa revendication de retrait de cette loi.

Nous centrerons notre propos sur les éléments touchant directement les agents de la DIRCOFI et qui entrent directement dans vos attributions.

**RÉMUNÉRATION / COÛT DE LA VIE**

Il y a bien sûr le traitement indiciaire qui évolue en deçà de l'inflation. Il y a aussi le régime indemnitaire qui reste figé depuis plus de 10 ans ! Nous savons que les discussions sur ces 2 sujets ne se tiennent pas directement avec nous.

Toutefois nous attirons votre attention sur 2 autres points de votre compétence qui concernent les agents de la DIRCOFI IDF un peu plus que d'autres :

→ sur l'action sociale : la DIRCOFI IDF, direction de 1ère affectation, accueille chaque année de nombreux agents primo arrivants en région IDF, une région particulièrement chère pour se loger. À Paris notamment, les rémunérations des fonctionnaires des catégories A, B ou C ne permettent ni d'acheter un logement ni d'y être locataire. L'ALPAF remplit son rôle comme elle le peut. Mais son fonctionnement à flux tendu ne permet pas de répondre à chaque situation.

C'est pourquoi nous vous demandons de donner les moyens à l'ALPAF de répondre aux besoins de se loger de tous les agents, le cas échéant avec leurs conjoints et enfants, dans la capitale et la région, dans des logements décentes et bons marchés, et dans des délais acceptables. Se loger à Paris ne doit pas être un luxe réservé aux touristes et aux catégories sociales supérieures.

→ sur la prime de fidélisation territoriale en Seine-Saint-Denis : la DIRCOFI IDF, de façon totalement incompréhensible, a été exclue par vos prédécesseurs de ce dispositif consistant à verser jusqu'à 10 000 € (et maintenant 12 000 €) aux fonctionnaires d'État après 5 ans de service dans le 93.

Monsieur DUSSOPT, que nous avons interpellé à l'époque, nous avait répondu par l'intermédiaire de Monsieur FOURNEL, DG de la DGFIP, que les agents de la DIRCOFI IDF ne pouvaient y prétendre pour la raison suivante :

Le texte a été élaboré en concertation avec les autres administrations et le raisonnement qui a prévalu à la détermination des bénéficiaires a été de retenir uniquement les services dont la mission essentielle est au service direct de la population et des entreprises de Seine-Saint-Denis.

Or, les agents de la DIRCOFI Île-de-France ont un périmètre d'intervention qui s'étend à l'ensemble de la région Île-de-France et excède donc le seul département de la Seine-Saint-Denis.

Ce motif est totalement irrecevable, à aucun moment l'arrêté du 24 octobre 2020 n'édicte une telle condition. Selon les termes dudit arrêté, il s'agit d'être « au service direct de la population de Seine-Saint-Denis ». Les mots ont un sens et cette condition est remplie pour les agents de la DIRCOFI IDF, ce fait étant incontestable.

C'est pourquoi la CGT vous demande de revoir la position précédemment émise par vos prédécesseurs et se tient à disposition pour évoquer tout mode de compensation financière pour les agents de la DIRCOFI IDF.

→ sur les frais professionnels : nous vous informons que les agents de la DIRCOFI IDF, dont une part essentielle des missions induit des déplacements dans toute la région IDF, n'ont pas droit à une prise en charge intégrale du pass navigo. Alors que nos collègues de la DVNI, de la DNEF, ou encore les enquêteurs de la DRFIP, bénéficient, eux, d'une prise en charge intégrale par leurs directions respectives, la DIRCOFI IDF refuse d'accéder à cette demande de bon sens au motif qu'elle ne dispose pas des crédits prévus à cet effet.

La CGT vous demande donc d'agir pour que la DGFIP débloque les fonds nécessaires à la prise en charge intégrale du pass navigo des agents de notre direction.

## EMPLOIS

38 emplois ont été supprimés depuis 2018 à la DIRCOFI IDF. De plus, les derniers chiffres à notre disposition indiquent 50 emplois vacants (nombre en hausse constante année après année) quasiment tous dans les brigades de contrôle.

Si vous avez déjà affirmé, dans la droite ligne de votre prédécesseur, que la lutte contre la fraude fiscale était l'une de vos actions prioritaires, cette affirmation ne résiste pas à la réalité. Ainsi, les droits mis en recouvrement suite aux contrôles fiscaux étaient de 948 M € en 2018. Ils n'étaient plus que de 758 M € en 2022. Entre ces 2 années, une baisse ininterrompue.

La suppression d'emplois dans la fonction publique, en particulier à la DGFIP qui prétend se montrer exemplaire, fondée sur la volonté de réduire la dépense publique et par incidence les déficits, est un dogme totalement contre productif. Nous refusons d'emblée la contrainte posée de réduction des déficits puisque le point de départ de notre réflexion est la satisfaction des besoins sociaux. Mais même en admettant cette contrainte, nous prouvons, chiffres à l'appui, que les emplois dans le contrôle fiscal rapportent largement plus qu'ils ne coûtent.

Dès lors, il paraît totalement incompréhensible que 50 emplois demeurent vacants à la DIRCOFI IDF. Ces postes étant votés et budgétés par le Parlement, il s'agit d'un problème que vous pouvez régler par votre simple volonté de le régler.

**Un dernier mot pour bien illustrer le problème** : il est demandé à la DIRCOFI IDF d'envisager une réduction de la surface de ses locaux voire un déménagement pour réaliser des économies sur les dépenses de loyer. Celles-ci s'élevant à un peu plus de 5 M € / an. Une réduction de nos espaces de travail sera un Nième effort qui reposera sur les agents. Plutôt que réaliser des économies de bouts de chandelle en dégradant nos conditions de travail, redonnez les moyens humains à notre direction et lançons-nous le défi collectif de dépasser le 1 milliard d'euros mis en recouvrement par la DIRCOFI IDF !

Dans l'attente de votre réponse, nous restons à votre disposition pour tout échange direct et franc et vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre considération distinguée..

La section CGT Dircofi IDF

Saint-Denis le 08/09/2023

*Les co secrétaires*

*Nadège Devinat et Julien Dioudonnat*